AOÛT 2020

La Lettre du Syane

N°12

Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Énergies renouvelables : un pari sur l'avenir

L'INTERVIEW
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : LE SYANE RENOUVELLE SON CONTRAT DE CONCESSION

DOSSIER
LE SYANE RENOUVELLE SES INSTANCES

L'ACTU
17 COMMUNES DU GENEVOIS S'ENGAGENT POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC PLUS PERFORMANT

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

édito

La crise sanitaire que nous traversons a fortement impacté la vie et les missions de nos collectivités territoriales. Avec, en particulier, la remise en question du calendrier des élections municipales, ce sont les travaux publics qui ont subi un coup d'arrêt brutal au printemps dernier.

Toutefois, nos personnels ont pu rapidement poursuivre leurs activités en télétravail, afin de garantir la nécessaire continuité de service.

C'est ainsi que, dès le 8 avril, le SYANE a organisé et autorisé une reprise progressive des chantiers. Un mois plus tard, en conformité avec les exigences sanitaires, près de 130 chantiers ont pu redémarrer sur les réseaux d'électricité, de la fibre optique et de l'éclairage public.

Parmi les grands projets du SYANE figure le déploiement du Réseau d'Initiative Publique très haut débit qui équipera tous les foyers de la Haute-Savoie en fibre optique à l'horizon 2025. La validation par le Comité syndical de moyens supplémentaires, en juin dernier, comme sa décision d'anticiper le lancement de la deuxième phase (2021-2025) doivent permettre de pallier le retard opérationnel pris dans l'exécution de la première phase du programme.

Directeur de la publication : Jean-Paul Amoudry
Responsable de la rédaction : Jean-Pierre Scotton
Rédaction : Stéphane Bailly, Elise Scotton, Marion Celda
Conception et réalisation : Epiceum
Crédit photos : SYANE, Ville d'Annecy, Shutterstock / Yakobchuk-Viacheslav
Dépôt légal : ISSN : 2109-2613
Impression : Photoplan, 74600 Seynod
Imprimé sur Cyclus print 100 % recyclé.

Fin 2019, est intervenu le renouvellement du contrat de concession du réseau électrique à Enedis et EDF ; cet engagement manifeste la volonté partagée par les contractants de renforcer la qualité des réseaux au service des territoires et de la transition énergétique.

« Le Comité syndical a aussi adopté, en décembre 2019, une importante révision des statuts afin de répondre à deux impératifs : prendre en compte le nouveau paysage administratif de nos collectivités résultant des fusions de communes intervenues, et permettre aux intercommunalités d'être représentées au sein des instances du SYANE. »

Début septembre et à la suite des dernières élections municipales, les instances du SYANE seront renouvelées : les collèges électoraux éliront les délégués au Comité syndical.

Je tiens à exprimer ma profonde et sincère gratitude aux élus qui se sont investis au service du SYANE au cours des 6 années écoulées. Et je ne doute pas que dans le même esprit les futurs délégués s'engageront avec tout autant d'énergie et d'intérêt pour les missions du Syndicat.

Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE

l'actu... ici

« Symaginer », le nouvel outil du SYANE pour la planification énergétique

En novembre 2019, le SYANE a débuté la promotion d'un nouvel outil numérique rassemblant les données de consommation, de production et de distribution d'énergies dans le but de modéliser et de projeter les évolutions des réseaux énergétiques. Dans un premier temps destiné aux besoins du Syndicat, cet outil est maintenant proposé aux intercommunalités adhérentes au SYANE comme aide et support au suivi de planification énergétique, dans le cadre de leur démarche Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Celles-ci bénéficient d'un accompagnement personnalisé (formation à la prise en main, accès sécurisé, partage de données, mises à jour régulières, etc.).

À travers le partage et la visualisation des données énergétiques, l'outil permet de décliner la stratégie territoriale des collectivités en projets opérationnels et d'évaluer les actions menées, de l'échelle du bâtiment à l'ensemble du territoire départemental. Véritable aide à la décision, « Symaginer » permet de réaliser des diagnostics précis, d'identifier des zones d'action prioritaires ou encore d'analyser des scénarios d'approvisionnement énergétique. Par exemple, une collectivité peut scénariser des extensions de réseaux dans le cadre d'un Schéma Directeur de l'Energie.

Projet de territoire : 17 communes du Genevois s'engagent pour un éclairage plus performant

Le SYANE a accompagné les 17 membres de la communauté de communes du Genevois dans le volet éclairage public de la démarche gouvernementale[1] « Territoires à énergie positive », dont elle est lauréate. Dans ce cadre, l'intercommunalité a pu bénéficier d'une enveloppe de 300 000 €[2] à condition de réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public d'un montant minimum d'1,5 M€.

Avec l'aide du SYANE, chaque commune s'est engagée dans une réflexion globale de sa politique d'éclairage comprenant l'établissement d'un diagnostic (pour celles qui n'en disposaient pas), la mise en œuvre d'une stratégie lumière et un plan d'actions. Les objectifs : réduire les consommations lumineuses, améliorer la qualité de la lumière, du service et sécuriser les dispositifs électriques.

La rénovation énergétique du patrimoine de l'ensemble du territoire, d'une durée de deux ans, a concerné en priorité le remplacement des ballons fluo, les installations à puissances élevées et le matériel vétuste. Deux marchés (pour la réalisation du diagnostic et pour la réalisation des travaux) ont donc été passés comprenant, d'un côté, les communes ayant déjà transféré la maintenance de leur installation au SYANE et de l'autre, les autres communes.

Plus globalement, ce dispositif a initié une dynamique de territoire pour lutter contre les nuisances lumineuses qui s'est traduite par le dépassement du montant global initial des travaux de l'ensemble des communes. Une belle évolution, donc, vers un éclairage public plus responsable et économe !

en bref

Hausse de l'activité de Conseil en Énergie depuis 4 ans

41 collectivités territoriales sont adhérentes au service de Conseil en Énergie du SYANE, soit l'équivalent de 530 bâtiments suivis. Créé en 2015, ce service permet d'accompagner les communes dans toutes les étapes d'une politique énergétique (suivre la consommation des bâtiments, prioriser les rénovations énergétiques, etc.). Le conseiller apporte des conseils personnalisés, aide à la décision et accompagne le montage de dossiers techniques et financiers. Les demandes d'adhésion ne cessent d'augmenter depuis le lancement du service, avec notamment 9 collectivités supplémentaires en 2019.

12 projets énergétiques lauréats en 2019

Pour la 8e édition de l'appel à projets « Rénovation énergétique de bâtiments publics », les élus du Comité syndical ont retenu 12 projets et attribué une subvention de 838 829 €. Les communes d'Amancy, Bogève, Dingy-en-Vuache, Fessy, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Monnetier-Mornex, Poisy, Rumilly, Talloires-Montmin, Saint-André-de-Boëge et Les Villards-sur-Thônes bénéficieront ainsi d'un soutien technique et financier dans la réalisation de leur projet lauréat. Depuis 2012, le SYANE a accompagné 76 projets avec une participation financière de 4,9 M€.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA DÉMARCHE TEPCV DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

- → Participation TEPCV : **300 000 €**
- → Participation SYANE : **332 000 €**
- → Participation communes : **474 000 €**

1. En septembre 2014, le gouvernement a lancé un appel à projets « Territoires à énergie positive » permettant d'apporter un soutien financier aux projets concrets de transition énergétique portés par des collectivités territoriales et leurs groupements.

2. Suite au changement de gouvernement, l'enveloppe financière initiale de 800 000 € a été réduite à 300 000 €.

l'actu... ici

Projet pilote Chorus « Smart lighting » : impacts sur les mesures de qualité de l'air en période de confinement

Le SYANE a accompagné Annecy et le Grand Annecy dans la réalisation d'un démonstrateur numérique associant infrastructure d'éclairage public et mise en œuvre de capteurs de mesure de pollution et de bruit, sur le quartier de Chorus, rue de la République à Cran-Gevrier. La fonction principale de ce démonstrateur est de sensibiliser, voire d'alerter, les riverains sur le niveau local de pollution. Cette information est restituée sous forme de codes couleur (vert, jaune, rouge) au niveau des flèches lumineuses, dressées au-dessus des 9 mats d'éclairage installés dans la rue.

La crise du Covid-19 et les contraintes sanitaires associées ont été l'occasion de tester le fonctionnement du capteur, de comparer les mesures réalisées avant et pendant la crise, mais également un moyen de valoriser le bénéfice apporté par le projet Chorus. Sans trop de surprise, les premiers retours d'expérience réalisés récemment par le Syndicat soulignent une nette amélioration de la qualité de l'air (baisse significative des émissions du dioxyde d'azote NO2) au niveau local durant la période de confinement. En comparant les valeurs de Chorus à celles des stations institutionnelles du bassin annécien, on obtient des profils de courbes assez similaires. Ce sont des tendances plus largement observées par l'agence ATMO France en Rhône-Alpes et sur l'ensemble du territoire.

La collecte et l'analyse de ces données urbaines, en plus d'informer les habitants sur leur ville, constituent un bon moyen pour les services municipaux d'adapter leur politique de trafic. À terme, il pourrait être intéressant de faire évoluer le dispositif pour, par exemple, mettre en place un comptage de véhicules et permettre ainsi d'étudier le niveau de corrélation entre le trafic, la pollution et le bruit.

Cette solution technologique mixant éclairage public et numérique témoigne également de l'utilité des objets connectés au service du territoire dit « intelligent ».

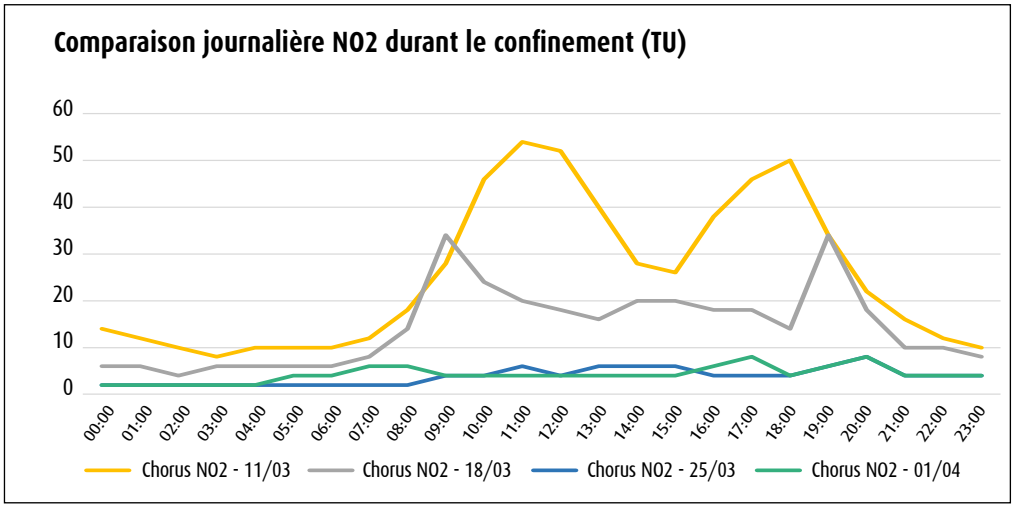

Le graphique est basé sur la comparaison journalière de relevés d'indices NO2 avant-pendant confinement faits les : 11, 18, 25 mars et 1er avril 2020.

Chaque tracé représente un jour de relevés à une semaine d'écart. On voit très nettement la diminution de NO2 dès la 2e semaine (gris) pour finalement se stabiliser à un niveau très bas au bout de la 3e (bleu).

70 ans d'histoire

Le Syndicat, créé en 1950, fête ses 70 ans cette année. 70 ans de services aux communes et intercommunalités. 70 années d'engagements, de défis lancés et relevés, d'évolutions et d'adaptations qui ont façonné le SYANE d'aujourd'hui.

en bref

Achat groupé de gaz

Le marché du 3e appel d'offres pour l'achat groupé de gaz en partenariat avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie), a été attribué en mai 2019 au fournisseur de gaz ENI GAS & POWER.

La fourniture de gaz a démarré au 1er septembre 2019, pour une durée de 3 ans. Le marché regroupe 156 adhérents, soit 1 234 points de livraison et 200 GWh de volume annuel.

Eborn : une concession de service public pour la mobilité électrique

L'entretien et l'exploitation du réseau de mobilité électrique étaient jusqu'alors gérés par l'entreprise SPIE City Networks au travers d'un marché de fournitures et services. Au regard des résultats du bilan d'exploitation du réseau, d'une augmentation très nette du nombre d'abonnés et d'une hausse significative de l'énergie mensuelle délivrée par les infrastructures, le Comité syndical a approuvé le choix d'un mode de gestion plus adapté au développement pérenne du réseau. La concession de service public permettra notamment d'intégrer les énergies renouvelables, de maîtriser le coût du service à l'usager et de renforcer l'interopérabilité des bornes avec les autres infrastructures de charge nationales et internationales.

Fibre optique : 62 000 prises livrées au délégataire

À fin 2019, le SYANE a remis au délégataire Covage 62 000 prises FTTH. Elles se déploient sur 60 secteurs du département, communes urbaines et rurales. Sur ces 62 000 prises, 35 000 sont en statut « déployé » avec les boîtiers de raccordement posés (PBO). Les prises sont donc immédiatement raccordables. Les 27 000 prises restantes sont « en cours de déploiement », les boîtiers de raccordement étant en cours de pose par notre délégataire. Il s'agit des colonnes montantes à réaliser dans les logements collectifs (immeubles). 150 000 prises sont attendues à fin 2021.

Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité : un nouvel accord cadre groupé pour les sites inférieurs à 36 kVA

La loi Énergie Climat, promulguée le 9 novembre 2019, vient de confirmer la fin des « tarifs bleus » pour certaines catégories de clients. Au 1er janvier 2021, les contrats d'électricité aux tarifs bleus non résidentiels (Tarifs Réglementés de Vente) souscrits par des collectivités ou des entreprises, dont l'effectif est supérieur à 10 salariés ou dont le bilan annuel est supérieur à 2 millions d'euros de recettes, seront résiliés. Dès lors, les collectivités doivent souscrire une offre à prix de marché en ayant recours aux procédures de commande publique (procédures prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Le SYANE, qui coordonne déjà un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, propose aux collectivités et aux établissements publics un nouvel achat groupé pour leurs sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Le nouvel accord-cadre a été publié au mois de mai et concerne 10 000 points de livraison recensés auprès des 270 membres du groupement. La sélection du ou des fournisseurs interviendra au plus tard en septembre 2020.

IRVE : croissance régulière de l'énergie délivrée, satisfaction des abonnés et élargissement du réseau Eborn

En 2019, le service IRVE affiche des chiffres à la hausse par rapport à 2018. Le nombre d'abonnés a bondi de 60% et l'énergie délivrée a été multipliée par 3,4, soit 330 MWh délivrés en 2019 contre 97 MWh en 2018. En 2019, l'infrastructure de recharge a peu évolué et compte 146 bornes en service en fin d'année. L'année a été consacrée à la fiabilisation du réseau en réponse à des problèmes identifiés l'année précédente et à l'amélioration du service. Ce service fait partie du réseau « Eborn » regroupant les services de recharges de plusieurs Syndicats d'Énergie du sud-est de la France. Une enquête menée en octobre 2019 au niveau Eborn, indique un bon taux de satisfaction avec une note moyenne obtenue de 7.6/10. Par ailleurs, l'année 2019 a été consacrée à préparer l'avenir avec l'élargissement du groupement à 11 Syndicats d'Énergie (contre 5 initialement) et le lancement d'une consultation pour la mise en place d'une délégation de service public à partir de 2020, ce pour 8 ans. Ce groupement, toujours coordonné par le SYANE, a pour objectif de favoriser l'accès à la recharge et de mettre en place un maillage territorial cohérent.

l'actu... en images

De janvier 2019 à juin 2020, revivez l'esprit de convivialité du SYANE à travers plusieurs temps forts : inauguration des locaux, congrès FNCCR à Nice, vœux 2020, cérémonie du dernier Comité avant renouvellement...

Le 21 juin 2019, un peu plus de 250 invités se sont réunis autour de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Jean-Paul Amoudry, Président du SYANE, pour inaugurer le nouveau siège du Syndicat. Plusieurs personnalités locales, élus et partenaires étaient présents, dont Jean-François Carenco, Président de la Commission de Régulation de l'Énergie, Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie, Christian Monteil, Président du Conseil départemental et Pierre Bruyere, Maire de Poisy.

Une édition 2020 placée sous le signe du soleil pour ce congrès FNCCR organisé à Nice. Au programme : conférences, ateliers, échanges et moments de convivialité pour les élus du SYANE et l'équipe de direction qui se sont rendus au congrès entre le 30 septembre et le 2 octobre 2020.

Le 16 janvier 2020, Jean-Paul Amoudry, Président du SYANE et Jean-Pierre Scotton, Directeur Général des Services, ont échangé leurs traditionnels vœux en présence des agents et des élus. L'occasion de revenir sur l'année 2019 avec ses projets et ceux envisagés et de procéder à la signature du nouveau contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité pour la Haute-Savoie.

Le 20 février, s'est déroulée au SYANE la dernière séance du Comité syndical avant le renouvellement des instances délibératives du SYANE à la suite des élections des conseillers municipaux et communautaires. L'occasion également de réunir l'ensemble des membres du Comité pour les remercier de leur engagement et proposer un dernier moment de convivialité.

l'actu... interne

Télétravail : une décision du Comité syndical rapidement expérimentée face à la crise sanitaire

Lors du Comité du 20 février 2020, les élus du Syndicat ont approuvé, après avis et consultation des instances paritaires, la mise en place du télétravail selon les modalités présentées et la charte correspondante, encadrant ses pratiques. Cette nouvelle méthode de travail devait donc être expérimentée progressivement lors de l'année 2020, conformément aux principes énoncés dans la charte. La crise sanitaire du Covid-19 a précipité la mise en place du télétravail, donnant l'opportunité au SYANE d'expérimenter avec un peu d'avance cette nouvelle disposition.

Durant cette crise, les locaux du SYANE ont été fermés au public et aux agents (hors personnes habilitées). Les plages horaires fixes et variables ont été élargies pour permettre aux agents gardant leurs enfants à domicile de rythmer leur travail de manière différente. La Direction des Systèmes d'Information a été vivement sollicitée pour mettre à disposition du personnel, dans de brefs délais, des moyens matériels (ordinateurs et téléphones portables, accès VPN, logiciels de visio-conférences). Elle a aussi assisté les agents dans la mise en œuvre des procédures et conditions de fonctionnement de ces équipements, afin d'assurer la continuité d'activité mais aussi un confort et une sécurité informatique.

Les modalités de cette période sont donc propres à la crise. Celles approuvées en Comité syndical seront appliquées dès que la situation reviendra à la normale, avec certainement des ajustements suite à ce retour d'expérience.

Les modalités votées initialement :

Tous les postes de nature administrative (hors accueil) et technique, y compris encadrement, peuvent être concernés. Le télétravail doit s'effectuer au domicile de l'agent dans le respect des règles en matière de sécurité informatique. Le contrôle et la comptabilisation du temps de travail sont identiques aux modalités appliquées aux agents lorsqu'ils travaillent dans les locaux du SYANE (badgeage pour les agents et forfait pour les autres), avec des plages horaires et variables similaires. Le SYANE prend en charge uniquement la mise à disposition d'ordinateurs portables.

La durée de l'autorisation est d'une année maximum, avec une période d'adaptation de 3 mois. Le nombre de jours télétravaillés par mois dépend de la quantité travaillée :

- 1 jour fixe par semaine pour un agent à temps plein,
- 2 jours par mois pour un agent à 80% ou 90% (fractionnables par demi-journées pour un agent travaillant sur un rythme hebdomadaire de 4,5 jours/semaine),
- impossible pour un agent travaillant à temps partiel à moins de 80%.

Quelques avantages liés au télétravail

Motiver le personnel. Renforcer l'efficacité du service public

Assurer une continuité de service en cas de crise

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique sociale exemplaire

Conforter le bilan carbone de l'organisation en réduisant les déplacements

Accroître l'attractivité de l'organisation en termes de recrutement

l'actu... interne

CT et CHSCT : mise en place de deux instances de dialogue social au sein du SYANE

Composées de représentants de l'administration et de représentants du personnel élus lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, les deux instances de dialogue social, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ont été instaurées au 1er janvier 2019 suite à l'augmentation du nombre d'effectifs du SYANE[1]. Ces deux instances permettent de faire remonter l'information issue des agents vers la Direction par l'intermédiaire des représentants du personnel. Réunis plusieurs fois par an, le CT et le CHSCT rendent un avis consultatif sur les décisions relatives au fonctionnement interne de l'administration ; en particulier sur les méthodes de travail utilisées, l'égalité professionnelle, les règles statutaires, etc. Cela constitue indéniablement un nouvel élan de démocratie participative interne qui facilite les évolutions au sein du Syndicat.

Le CT et le CHSCT du SYANE ont rendu plusieurs avis au cours des années 2019 et 2020 et se sont notamment positionnés sur plusieurs décisions :

- l'indemnité kilométrique qui montre l'engagement du SYANE dans la mobilité durable et douce ;
- la participation et concertation dans l'évolution de l'organigramme du SYANE ;
- la mise en place du télétravail.

1. Pour les collectivités ou groupements de plus de 50 agents, les CT et CHSCT sont institués directement au sein de la structure. En dessous de ce seuil, les instances sont organisées auprès du centre de gestion départemental et sont communes à l'ensemble des collectivités ou groupements concernés.

ACTUALITÉ

Suite à la loi relative à la transformation de la fonction publique (loi du 6/08/2019), ces deux instances sociales devraient fusionner pour créer un Comité territorial unique qui s'appellera **le Comité Social Territorial (CST),** dont la prise d'effet aura lieu lors du renouvellement des instances en 2022.

L'enquête « travaux d'isolation des combles perdus »

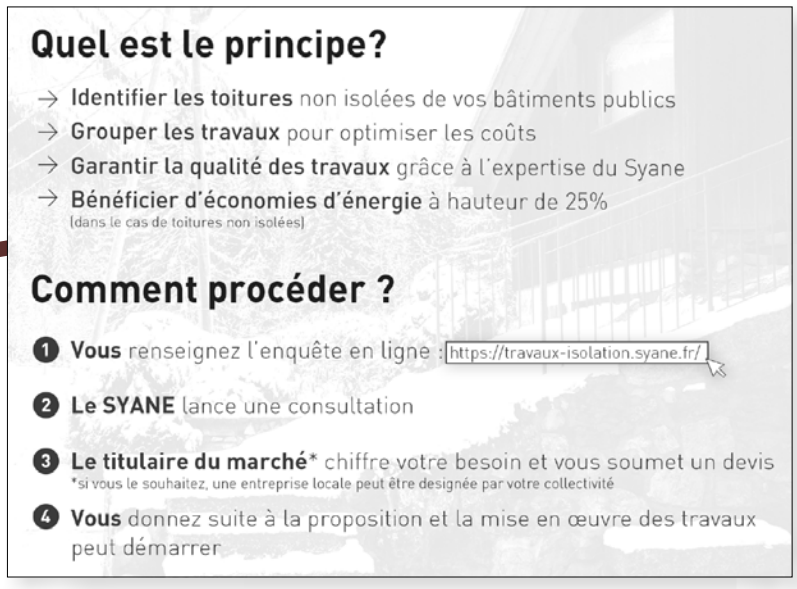

l'actu... ailleurs

Le Forum des Collectivités

Aménagement numérique, efficacité énergétique, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique : ces thèmes étaient à l'honneur du stand du SYANE dans le cadre du Forum des Collectivités territoriales à la Roche-sur-Foron, les 8 et 9 novembre 2019.

Élus et agents des collectivités ont pu échanger sur les divers projets menés par le Syndicat en Haute-Savoie, et poser des questions à nos techniciens et ingénieurs présents. Par ailleurs, l'atelier animé conjointement par le SYANE et Covage sur le thème de la fibre optique a permis d'expliquer l'action du Syndicat en matière de déploiement du réseau de fibre optique très haut débit dans le département.

Organisé tous les deux ans, ce Forum des Collectivités locales est l'occasion de présenter à un grand nombre d'élus et de services, les nouveaux projets et d'échanger autour des problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans leurs collectivités.

le zoom

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

En 2018, l'État et les opérateurs ont passé un accord, appelé « New Deal Mobile », permettant d'améliorer la couverture de téléphonie mobile dans les zones rurales ou montagneuses.

Par cet accord, les opérateurs se sont engagés à couvrir les secteurs identifiés par des « équipes projet » installées au niveau départemental.

Le SYANE est membre de l'équipe projet de Haute-Savoie ; il lui apporte son expertise en matière de co-gouvernance, de relations entre communes et opérateurs et de travail opérationnel d'identification des zones à couvrir.

Le Syndicat centralise les manques de couverture remontées par les acteurs locaux, les confronte avec son outil d'analyse des couvertures et propose une priorisation aux membres de l'équipe projet.

Sur la base de ce travail, 21 zones en Haute-Savoie sont d'ores et déjà concernées par l'amélioration de la couverture mobile et 5 premières communes seront mieux couvertes à l'été 2020 (Le Reposoir, Novel, La Forclaz, Le Bouchet-Mont-Charvin et Thônes).

Kiosque

Fin 2020, découvrez le nouveau rapport d'activité du SYANE. Il sera disponible en version numérique sur www.syane.fr

Les énergies renouvelables en Haute-Savoie, un pari sur l'avenir

Faire évoluer les modes de consommation, de distribution et de production pour une meilleure efficacité énergétique constitue un défi commun à l'ensemble des territoires d'aujourd'hui. Géothermie, énergie biomasse, hydroélectricité, énergie solaire... Découvrez un panorama des énergies envisagées sur le territoire haut-savoyard et les mesures mises en place par le SYANE pour contribuer à cet élan énergétique solidaire.

Produire de l'énergie locale

Parmi les énergies renouvelables existantes, 5 peuvent s'adapter à la diversité et aux contraintes du territoire de la Haute-Savoie : focus sur ces énergies, piliers d'une Haute-Savoie plus écologique.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Considérées comme inépuisables, à l'inverse des énergies fossiles (pétrole, charbon, etc.), les énergies renouvelables englobent l'ensemble des ressources naturelles qui permettent la production d'énergies électriques ou thermiques. Celles-ci sont disponibles en grande quantité et leur exploitation ne génère pas ou peu de déchets et/ou d'émissions de gaz à effet de serre. Elles participent ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'énergie solaire

Les cellules des panneaux photovoltaïques captent le rayonnement solaire afin de produire de l'énergie. L'énergie produite peut être consommée pour les besoins énergétiques du bâtiment ou être réinjectée dans le réseau d'électricité public. Les panneaux peuvent être installés sur plusieurs types de surfaces (sols, toitures, etc.), un avantage donc pour développer les énergies renouvelables sur des aménagements existants.

L'énergie hydroélectrique de petite puissance ou petite hydroélectricité

L'énergie hydroélectrique provient de l'exploitation de l'eau par une turbine au sein d'une centrale hydroélectrique installée au fil de l'eau. L'eau est acheminée vers la centrale par une conduite forcée (centrale de haute chute) ou par un canal d'amené (centrale de basse chute). L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau. Cette installation est construite en synergie avec le milieu naturel, facilitant la descente et la remontée des poissons, l'écoulement des sédiments et le passage des autres usagers, ne provoquant aucune altération de l'eau. Par rapport à d'autres énergies renouvelables, elle a l'avantage de produire de l'énergie de manière constante.

Le bois énergie

La combustion de plaquettes forestières, préalablement broyées et séchées, en chaufferie collective engendre la production puis la fourniture de chaleur via un réseau public de canalisations. Le bois utilisé est collecté dans des forêts situées généralement à moins de 100 km et gérées durablement, afin de s'assurer d'un bénéfice du prélèvement de cette ressource pour le milieu forestier. Ce procédé permet de créer des emplois non délocalisables, que ce soit pour l'exploitation de la chaufferie, l'entretien des forêts et l'approvisionnement du bois. Les chaudières collectives sont systématiquement munies de système de gestion de combustion et de filtration des fumées afin de permettre d'atteindre des niveaux d'émission de particules fines inférieurs de 100 à 1 000 fois aux procédés individuels.

La méthanisation

La méthanisation ou la fermentation des déchets organiques produit un biogaz. Celui-ci peut être valorisé en injection dans le réseau de gaz naturel, ou bien en combustion dans des moteurs thermiques (production d'électricité et de chaleur) ou des chaudières. Le résidu de la fermentation est également valorisé en fertilisant et peut être utilisé dans le milieu agricole sur les cultures et les sols. Ensemble, ils agissent dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les énergies fossiles par une énergie renouvelable. La production de cette énergie renouvelable participe au maintien d'une agriculture locale et à la création d'emplois locaux pérennes.

La géothermie

La géothermie consiste à extraire l'énergie présente naturellement dans notre sous-sol, soit contenue dans des aquifères souterrains, soit emmagasinée par les roches. Les modalités d'extraction de la chaleur dépendent de la ressource disponible et de la profondeur. En Haute-Savoie, il existe un potentiel de géothermie de faible profondeur, inférieure à 200 m, mais également un potentiel en géothermie profonde (de l'ordre de 2 000 m). La chaleur prélevée peut être valorisée directement ou bien alimenter des pompes à chaleur, qui bénéficient alors de rendements plus importants que lorsque l'énergie est prélevée sur l'air.

Le SYANE parie sur les énergies renouvelables depuis 2014

Électrification de sites isolés en montagne par des installations photovoltaïques, études de faisabilité, soutien financier et technique des projets de développement des énergies renouvelables dans le cadre des appels à projets : le SYANE s'est progressivement positionné comme appui des collectivités territoriales dans la valorisation de ressources renouvelables. Afin d'investir dans la production d'énergie locale, le SYANE développe, en parallèle, deux structures aptes à répondre aux défis de la transition énergétique :

- la création d'une régie pour le développement de réseaux publics de chaleur,
- l'investissement, en tant qu'actionnaire majoritaire, dans une société d'économie mixte pour porter des projets énergétiques aux cotés d'acteurs publics ou privés.

Chaufferie de Saint-Jeoire

Panneaux photovoltaïques, siège social du SYANE

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Un établissement public au service des communes et intercommunalités de la Haute-Savoie

Syan'Chaleur

Une régie qui construit et exploite les réseaux de chaleur au service des collectivités territoriales

Syan'Chaleur a été créée par le SYANE suite à la prise de compétence optionnelle « réseaux publics de chaleur et de froid ». Cette structure a pour vocation de produire et distribuer de la chaleur à partir de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur. Sa création permet la prise en charge des activités de vente de la chaleur auprès des usagers et la proposition d'une offre de service public à prix coûtant.

Comment fonctionne un réseau de chaleur ?

- Une chaufferie centrale (unité de production de chaleur) alimentée majoritairement par des énergies renouvelables, produit de la chaleur centralisée à destination de plusieurs usagers.
- La chaleur est transportée par un fluide caloporteur (eau chaude) dans un réseau de distribution primaire composé de canalisations enterrées.
- Le circuit aller transporte le fluide chaud vers les bâtiments et le circuit retour ramène le fluide délesté de ses calories vers la chaufferie centrale pour y être de nouveau chauffée. Le système fonctionne en boucle fermée.

Les avantages pour le territoire et ses usagers ?

- L'exploitation de la chaufferie et l'approvisionnement des énergies renouvelables (biomasse) favorisent l'emploi local.
- Le recours aux énergies renouvelables réduit l'impact environnemental du chauffage des bâtiments.
- La mutualisation des équipements et de leur maintenance occasionne un gain de place dans les locaux des usagers et minimise les coûts d'entretien.
- Un coût du service public stable sur la durée pour les usagers.

En savoir plus sur Syan'Chaleur

Fabien CHALLEAT
Tél : 06 35 32 35 27
E-mail : f.challeat@syane.fr

Syan'EnR
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une SEM (Société d'Economie Mixte) qui développe, finance, construit et exploite des installations de production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables locales, au service des collectivités et des entreprises

Créée à l'initiative des collectivités, Syan'EnR a pour objectif de réinjecter ses bénéfices dans le soutien de nouveaux projets d'énergies renouvelables sur le territoire Haut-Savoyard.

Au regard du potentiel du territoire et des énergies renouvelables mobilisables (solaire, hydroélectricité, méthanisation, géothermie, etc.), la SEM peut pour chacune d'elles proposer le montage technico-économique le plus approprié à leur valorisation.

La structure privée est portée par 4 actionnaires :

- Le SYANE, actionnaire majoritaire public (70%).
- Trois actionnaires privés, filiales de structures publiques.

Syane SEM SIPEnR ESSPROD RETPROD

Pourquoi s'engager avec Syan'EnR ?

- La garantie d'un partenariat stable quelles que soient les circonstances.
- Des valeurs publiques au service de l'intérêt général et territorial.
- La garantie d'une expertise technique et financière.
- Des projets portés de A à Z.
- Être associé dans la prise de décision des projets avec la création de structures dédiées.

En savoir plus sur Syan'EnR

Stéphanie CHATELET
Tél : 04 50 22 48 47
E-mail : s.chatelet@syanenr.com

Le SYANE à l'aube de l'évolution de ses instances

Créé en 1950 en vue de l'électrification du territoire haut-savoyard, le SYANE a fait évoluer ses compétences et son statut au fil des années. Les statuts syndicaux ont en effet été révisés à sept reprises pour développer les activités liées à l'exercice de ses compétences et répondre aux évolutions relatives à la législation nationale ou à son périmètre de compétences. En vue de la tenue des élections municipales et communautaires, il a approuvé, à deux reprises, en décembre 2017 puis en décembre 2019, la révision de ses statuts, préparant le renouvellement à venir de ses instances. Le principe ? Modifier les modalités d'adhésion au Syndicat (en 2017), celles de composition du Comité et du Bureau syndical, et enfin celles de l'élection de ses membres par les collèges électoraux (en 2019).

Évolution des statuts du Syndicat : le SYANE s'adapte aux attentes et défis de son territoire

Avec la révision de ses statuts depuis 2017, le SYANE assure une représentation et un fonctionnement équilibrés de ses instances, tout en tenant compte des nouvelles adhésions des intercommunalités et de l'augmentation de la population en Haute-Savoie.

Une première réforme pour permettre l'adhésion des intercommunalités aux instances délibératives

Acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, ainsi que partenaire des intercommunalités sur plusieurs projets liés à la transition énergétique et numérique, le SYANE a souhaité permettre aux intercommunalités d'adhérer aux instances du Syndicat. L'objectif ? Accompagner ces établissements publics en charge de la planification énergétique sur leur territoire. En 2017, le SYANE a ainsi modifié ses statuts pour permettre l'adhésion des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.
Comptant deux adhésions en 2019, le nombre et la répartition des délégués du SYANE vont évoluer avec l'arrivée de ces nouveaux adhérents. Le renouvellement des instances va nécessiter en conséquence la tenue d'un 7e collège pour permettre le vote des représentants de ces deux intercommunalités aux instances délibératives du SYANE.

Une deuxième réforme en vue de l'évolution des modalités de composition des instances syndicales

Le Comité syndical a approuvé lors du Comité du 11 décembre 2019 le projet de réforme statutaire permettant l'évolution des règles de composition syndicale et de représentation de ses collectivités membres. La réforme mettra à jour la composition des collèges du Comité, les modalités d'élection des membres du Bureau, ainsi que celles du Président. En conséquence, lors du renouvellement des instances, un nombre limité et maîtrisé de membres sera élu pour représenter le Comité puis le Bureau syndical.

et du renouvellement

2020 : un renouvellement des instances peu commun

Initialement prévu en mai dernier, le renouvellement des instances du SYANE a dû être reporté, le second tour des élections municipales ayant été décalé à cause des mesures de confinement prises face à la crise sanitaire du Covid-19. Le Président du SYANE avait pourtant remercié chaleureusement l'ensemble de ses membres lors des vœux du Syndicat de l'année 2020 pour leur engagement, leur disponibilité et leur générosité dans l'exercice de leurs différents mandats, annonçant ainsi le renouvellement des instances au printemps 2020. Cependant, à la sortie de cette publication, les nouvelles instances syndicales n'ont pas encore eu lieu. Ce décalage apporte une spécificité supplémentaire au renouvellement qui comprenait déjà plusieurs évolutions. **Présentation des modalités de ce vote désormais attendu pour permettre la continuité des projets du Syndicat.**

Renouvellement des instances en 2020 : mode d'emploi

Au lendemain du renouvellement général des conseils municipaux, les communes, les intercommunalités et le Conseil Départemental désigneront les représentants (au nombre de 300) constituant les collèges électoraux. Ils seront appelés à élire les délégués du SYANE du futur Comité syndical :

- 4 collèges des **communes sous concession Enedis** qui représentent quatre arrondissements (Annecy, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains). Ensemble, ils désigneront 73 délégués et 25 suppléants.
- 1 collège des **communes sous Régie ou SEM d'électricité** qui élira 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.
- 1 collège des **intercommunalités** qui représentent aujourd'hui les 2 adhérentes du SYANE (processus d'adhésion engagé depuis fin 2019) : il élira donc 2 délégués titulaires et 2 suppléants.
- 1 collège du **Conseil Départemental** avec 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

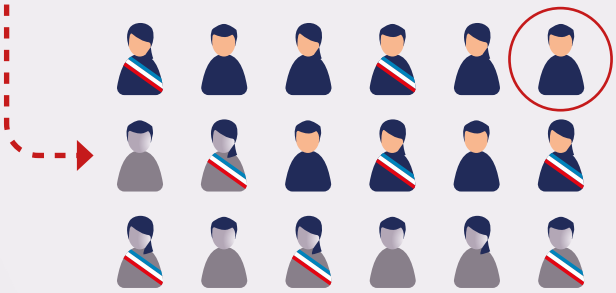

Une nouvelle composition pour faciliter le fonctionnement du Syndicat

L'EXÉCUTIF

Composé du Président et de Vice-Présidents, l'Exécutif propose les orientations stratégiques et budgétaires lors du vote du Comité, après étude des propositions par les Commissions.

LE PRÉSIDENT

Il est à la tête des instances et des agents territoriaux. Il est élu par le Comité lors de sa première réunion.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents sont élus par le Bureau. Chaque Vice-Président reçoit une délégation du Président sur un domaine d'activité ou une compétence du SYANE.

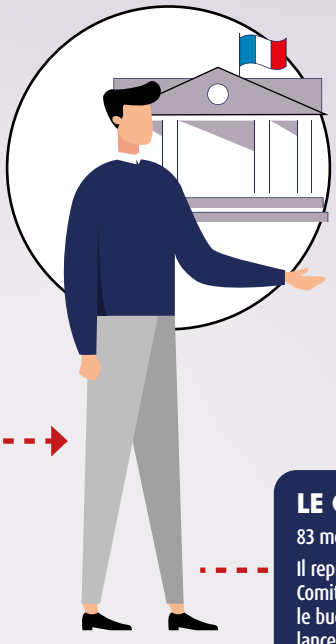

LE BUREAU

Les membres sont élus par le Comité. Il a pour mission la prise de décisions relatives à la commande publique, les demandes de subventions et l'approbation des conventions.

LES COMMISSIONS

Des commissions obligatoires, prévues par les textes réglementaires, ont un pouvoir décisionnel (CAO, CCSPL).

Les commissions techniques définies par thématiques rendent un avis consultatif sur l'avancement de projets en amont des décisions prises par le Comité syndical.

LE COMITÉ

83 membres titulaires et 35 suppléants issus de 7 collèges.

Il représente l'instance délibérative du SYANE. L'ensemble du Comité syndical approuve les orientations stratégiques, vote le budget et les décisions à caractère financier et décide du lancement de projets.

l'interview

Gilbert ALLARD, Vice-Président du SYANE, délégué aux services publics de la distribution de l'électricité et du gaz

Après deux ans de négociations, le SYANE a renouvelé le contrat de concession qui octroie la distribution publique d'électricité à Enedis et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente à EDF. Ce contrat permet de renforcer la qualité du service public d'électricité et d'adapter le réseau aux enjeux de la transition énergétique, tenant compte des exigences nationales et des spécificités locales. Présentation de ce nouveau partenariat favorisant plus de proximité et de partages d'informations entre le SYANE, EDF et Enedis.

Pourquoi un nouveau contrat avant l'achèvement du contrat initial ?

Gilbert ALLARD, Vice-Président du SYANE : Celui-ci vient remplacer et renouveler le précédent signé en 2004. Il s'inspire d'un nouveau modèle national de contrat de concession, adopté fin 2017 par la FNCCR France urbaine, Enedis et EDF pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public, et pour le service public de distribution d'électricité. L'enjeu est de moderniser la gestion de la concession. Le nouveau contrat prend en compte les enjeux énergétiques actuels qui nécessitent d'adapter le réseau public de distribution d'électricité et de partager une vision prospective commune des évolutions du réseau. Les termes du nouveau contrat concrétisent les principes auxquels le SYANE, Enedis et EDF sont attachés : l'égalité de traitement, la péréquation et la solidarité.

Quelles évolutions comprend le nouveau contrat de concession ?

Gilbert ALLARD : Cet accord a pour objectif de soutenir la transition énergétique en Haute-Savoie en considérant les enjeux actuels sur les réseaux électriques et la maîtrise des consommations d'électricité. Le contrat prévoit une planification des investissements mieux coordonnée entre le SYANE et les concessionnaires, ainsi qu'une vision partagée de l'évolution du territoire en matière de consommation, de développement des énergies renouvelables et de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le nouveau contrat s'oriente également vers une transparence renforcée du service public, avec de nouvelles données transmises par Enedis qui favorisent l'ingénierie publique territoriale et une revalorisation des redevances et des flux financiers au bénéfice de la concession (par rapport au scénario de maintien du contrat initial).

Que signifie cet engagement en termes d'investissements ?

Gilbert ALLARD : Il se traduit par un engagement d'investissements de plus de 30 M€ de la part d'Enedis sur une première période de 5 ans, en faveur de la modernisation et de la sécurisation des réseaux, et de plus de 7 M€ de la part du SYANE. Dans les faits, il s'agira de consolider la qualité de fourniture de l'électricité, et en particulier de diminuer le temps de coupure par usager et de sécuriser les réseaux au regard des risques présents sur le territoire, notamment les risques climatiques. Les discussions sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage ont abouti à un rééquilibrage de la maîtrise d'ouvrage et à une définition plus homogène et plus lisible des interventions des deux parties (SYANE et Enedis). Ce nouvel équilibre permet de clarifier les enjeux liés aux communes nouvelles et aux critères d'éligibilité du Fond d'Amortissement des Charges d'électrification (FACé).

CHIFFRES CLÉS

30 ans
durée du contrat

230 communes
de Haute-Savoie

13 000 km
de réseau

1,1 Md€
de valeur brute des ouvrages

Programme d'investissements sur 5 ans :
30 M€ financés par Enedis et **7 M€** par le SYANE

Réduction du temps de coupure moyen par abonné à :
75 minutes/an (objectif 2035)